



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION (QUÉBEC)

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Rédemption du 12 février 2024 à 19h00, au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance ordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, sous la présidence de Madame la conseillère Manon Dubé, présidente d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

Madame la conseillère et Messieurs les conseillers suivants : Marcel L'Italien, Myriam Morissette, Raynald Bérubé, Nathalie Soucy, Manon Dubé et Germain Picard et formant quorum sous la présidence de Monsieur Simon-Yvan Caron, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Rédemption.

La séance est ouverte à 19h00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **Résolution #24-02-21**

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 15 JANVIER 2024
- 3.1 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2024
4. ADMINISTRATION ET FINANCES
- 4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENTS
- 4.2 MISE A JOUR DES INTERETS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
- 4.3 RÉCLAMATION DU CLUB DE L'ÂGE D'OR – PROGRAMME NATALITÉ 2023
- 4.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ
- 4.5 DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT VISA - AFFAIRES DESJARDINS
- 4.6 DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023



N° de résolution
ou annotation

- 4.7 FORMATION CCU : MODE D'EMPLOI
- 4.8 PROPOSITION DE SERVICES – ENTENTE ANNUELLE 2024 POUR L'ANALYSE DE L'EAU POTABLE
- 4.9 RENOUELEMENT ANNUEL DE TOXYSCAN
- 4.10 CONGRÈS ANNUEL 2024 L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DU QUÉBEC (ADMQ)
- 4.11 OFFRE DE SERVICE DE NORDIKEAU POUR LA VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES DE L'USINE D'EAU POTABLE
- 4.12 APPUI DU PROJET DE LA REQUALIFICATION DE CULTURE EXCÉDENTAIRE PATRIMONIAUX VOLET 1 – INCUBATEUR À PROJET DE REQUALIFICATION PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION
- 4.13 PROTOCOLE D'ENTENTE PORTANT SUR LE PRÊT D'UNE RESSOURCE HUMAINE EN LOISIR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE
- 4.14 CITATION PATRIMONIALE – ÉGLISE DE LA RÉDEMPTION
- 5. URBANISME ET VOIRIE
- 6. CORRESPONDANCE
- 6.1 26E ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE
- 6.2 DEMANDE DE COMMANDITE – GALAS MÉRITAS 2023-2024 DU CENTRE DE FORMATION DES ADULTES DE MONT-JOLIMITIS
- 7. VARIA
- 7.1 DEMANDE DE DON DE L'ÉCOLE CLAIR-SOLEIL
- 7.2 APPUI AU PROJET 3-SKIS
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 15 JANVIER 2024
Résolution #24-02-22

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Madame Manon Dubé, présidente d'assemblée, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;



N° de résolution
ou annotation

Il est dûment proposé par Germain Picard, appuyé par Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024.

3.1 APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 29 JANVIER 2024
Résolution #24-02-23

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, Monsieur Simon-Yvan Caron, maire, demande une dispense de lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal;

Il est dûment proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 janvier 2024.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT
Résolution #24-02-24

ATTENDU QUE la directrice générale a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 31 janvier 2024 ;

Il est dûment proposé par Marcel L'Italien, appuyé par Raynald Bérubé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement des comptes qui se détaillent comme suit :

COMPTES DE JANVIER 2024

Salaires nets : employés et élus	20 567.63 \$
Fournisseurs payés :	66 660.04 \$
Fournisseurs à payer :	121 525.29 \$

Total du mois : 208 479.96 \$



N° de résolution
ou annotation

4.2 MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle mise à jour

4.3 RÉCLAMATION DU CLUB DE L'ÂGE D'OR – PROGRAMME NATALITÉ 2023 **Résolution #24-02-25**

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'accepter de payer au club de l'Age d'or 200.00 \$ pour le programme de natalité.

4.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ **Résolution #24-02-26**

Considérant qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, la greffière trésorière doit soumettre aux membres du conseil la liste de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales droits de mutation et autres créances, qui s'élève à 95 567.34 \$ pour l'année 2023 et antérieures et se détaille comme suit :

Montants à recevoir 2023 : 73 653.84 \$

Intérêts courus au 12 février 2024 : 4 770.42 \$

Montants à recevoir 2022 et antérieur : 16 115.584 \$

Intérêts courus au 12 février 2024 : 2 801.08 \$

En conséquence, il est proposé par Myriam Morissette, appuyé de Marcel L'Italien, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la Municipalité de La Rédemption approuve l'état mentionnant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales au 12 février 2024 (capital et intérêts) pour les années 2023 et antérieure ;

Que la directrice générale expédie un avis par courrier recommandé à ces personnes pour s'assurer qu'elles régularisent la situation dans les meilleurs délais.

4.5 DEMANDE ET GESTION DU COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS **Résolution #24-02-27**

Proposé par Marcel L'Italien

Appuyé par Germain Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ::

QUE la municipalité de La Rédemption délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander



N° de résolution
ou annotation

l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;

QUE la municipalité de La Rédemption soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables ;

QUE la municipalité de La Rédemption s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités ;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant ;

Nom de la déléguée (personne autorisée à gérer le compte) :

- Titre du poste : Directrice générale et greffière-trésorière
- Nom : Chantal Tremblay

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation

QUE la présente résolution abroge toute résolution antérieure adoptée à cet effet.

QUE la directrice annule la carte de crédit actuelle au nom de Louise Boivin et autre.

4.6 DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le bilan annuel de la qualité de l'eau pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 est déposé au conseil municipal.

Une copie est remise à chacun des élus et sera affichée sur le site Internet de la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

4.7 FORMATION CCU : MODE D'EMPLOI
Résolution #24-02-28

ATTENDU qu'à partir du mois de juin 2024, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) devront suivre une formation obligatoire pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité d'approuver la formation pour les 5 membres du Comité consultatif d'urbanisme au cout de 160 \$ / personnes. La formation se donnera par internet aux dates choisies par les participants.

4.8 PROPOSITION DE SERVICES DE H2LAB – ENTENTE ANNUELLE 2024 POUR L'ANALYSE DE L'EAU POTABLE
Résolution #24-02-29

Il est proposé par Raynald Bérubé
Appuyé par Nathalie Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption entérine la décision de la directrice d'accepter la proposition d'offre de service de H2Lab, valide du 1 janvier au 31 décembre 2024.

4.9 RENOUVELLEMENT ANNUEL DE TOXYSCAN
Résolution #2024-02-30

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation de tenir un registre des matières dangereuses avec les fiches techniques SIMDUT à jour;

CONSIDÉRANT QUE la liste à jour des matières dangereuses a un impact direct sur la rapidité et le type de soin apporté ou de manœuvre en cas de problème;

CONSIDÉRANT QUE pour l'an passé, le nombre total de nos fiches se situe à 148;

IL EST PROPOSÉ PAR Manon Dubé
APPUYÉ PAR Nathalie Soucy
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité accepte l'offre de service de Toxyscan pour le renouvellement annuel 2024 au coût de 349 \$ plus taxes.

4.10 CONGRÈS ANNUEL 2024 L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DU QUÉBEC (ADMQ)
Résolution #24-02-31

Il est proposé par Germain Picard, appuyer de Myriam Morissette et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Chantal Tremblay, à participer au congrès annuel 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui aura lieu à Québec les 12, 13 et 14 juin 2024 tel que le prévoit son contrat de travail.



N° de résolution
ou annotation

Les frais d'inscription de 577 \$, plus taxes, l'hébergement, le déplacement et les repas seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

4.11 OFFRE DE SERVICE DE NORDIKEAU POUR LA VÉRIFICATION DES DÉBITMÈTRES DE L'USINE D'EAU POTABLE
Résolution #24-02-32

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Morissette
APPUYÉ PAR Manon Dubé
ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la municipalité accepte l'offre de service de Nordikeau pour la vérification des débitmètres de l'usine d'eau potable au coût de 889 \$ pour 2024, 925 \$ pour 2025 et 931 \$ pour 2026. Les montants sont tous taxes en sus.

4.12 APPUJ DU PROJET DE LA REQUALIFICATION DE CULTE EXCÉDENTAIRE PATRIMONIAUX VOLET 1 – INCUBATEUR À PROJET DE REQUALIFICATION PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION
Résolution #24-02-33

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du patrimoine religieux du Québec a instauré le Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, lequel vise à faciliter la transition en favorisant la conservation des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, et la mise en œuvre de leurs caractéristiques patrimoniales;

CONSIDÉRANT l'importance de faire vire ce bâtiment patrimonial et significatif, de même que celle d'offrir aux citoyens de La Rédemption, un lieu de rassemblement ;

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé de Manon Dubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de La Rédemption :

QUE la municipalité de La Rédemption appuie le projet de la requalification de culte excédentaire patrimoniaux volet 1 – incubateur à projets de requalification.

4.13 PROTOCOLE D'ENTENTE PORTANT SUR LE PRÊT D'UNE RESSOURCE HUMAINE EN LOISIR AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION
Résolution #24-02-34

ATTENDU QUE les municipalités de St-Joseph-de-Lepage et La Rédemption mets en place un protocole d'entente concernant l'utilisation commune d'une ressource en loisir dans le but d'augmenter l'offre de loisir pour l'ensemble de la population des deux municipalités;



N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption a un intérêt à utiliser la ressource en loisir afin d'obtenir une aide pour la mise en place d'activités de loisir et pour le camp de jour;

ATTENDU QUE les deux (2) municipalités qui font parties à l'entente intermunicipale sont en accord afin d'établir un protocole d'entente pour le prêt d'une ressource humaine en loisir;

Il est proposé par Raynald Bérubé
Appuyé par Germain Picard

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise la signature d'un protocole d'entente pour le prêt de la ressource en loisir avec la municipalité de St-Joseph-de-Lepage pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 selon les termes et conditions stipulés à l'entente ;

Que la municipalité de La Rédemption autorise par la présente résolution le maire Simon-Yvan Caron et la directrice générale Chantal Tremblay à signer le protocole d'entente.

4.14 CITATION PATRIMONIALE – ÉGLISE DE LA RÉDEMPTION **Résolution #24-02-35**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du patrimoine religieux du Québec a instauré le Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, lequel vise à faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales ;

Il est proposé par Manon Dubé, appuyé de Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal de La Rédemption ;

QUE la municipalité s'engage à citer le bâtiment de l'église en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel conformément aux exigences du programme.

5. URBANISME ET VOIRIE

5.1 Aucun point

6. CORRESPONDANCE

6.1 26^E ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE **Résolution #24-02-36**

Il est proposé par Raynald, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder 50\$ dans le but de défrayer les coûts liés aux bourses et à l'organisation de la 26^e édition du défi Osentreprendre.



N° de résolution
ou annotation

6.2 DEMANDE DE COMMANDITE – GALAS MÉRITAS 2023-2024 DU CENTRE DE FORMATION DES ADULTES DE MONT-JOLI-MITIS
Résolution #24-02-37

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder un don de 50 \$ au Gala méritas 2023-2024 du CFA Mont-Joli-Mitis.

7. VARIA

7.1 DEMANDE DE DON DE L'ÉCOLE CLAIR-SOLEIL
Résolution #24-02-38

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité d'accorder un don de service à l'École Claire-Soleil, en offrant l'impression des billets pour leur levée de fonds.

7.2 APPUI AU PROJET 3-SKIS
Résolution #24-02-39

ATTENDU que suite à la présentation du projet 3-skis par monsieur Nelson Fraser le 6 février dernier;

ATTENDU que le conseil croit que le projet peut être un projet structurant pour la municipalité et pour la région à plus long terme;

Il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé de Myriam Morissette et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter que la directrice fasse les démarches au niveau de la compagnie d'assurance (responsabilité civile) pour y inclure le projet.

L'organisme en charge du projet s'engage à défrayer à la municipalité les coûts supplémentaires en assurances engendrés par le projet.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne assiste à l'assemblée.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution #24-02-40

Il est proposé par Nathalie Soucy, appuyé par Manon Dubé et résolu à l'unanimité de levée la séance à 19h31.

Simon-Yvan Caron, maire

Chantal Tremblay, directrice
générale, greffière-trésorière

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire



N° de résolution
ou annotation